

COMMUNE DE FREGOUVILLE

Extrait du registre des délibérations

N° 18-2023

Objet : demande de subvention – plan de financement concernant le projet d’extension de restauration et de mise aux normes des espaces scolaires et périscolaires de l’école élémentaire de Frégouville.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes
POUR : 10 CONTRE : 0
Abstentions : 0

L’an deux mille vingt-trois, le LUNDI 18 DECEMBRE 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

Date d’envoi de la convocation : 30/11/23.

Présents : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, ARIES Eric, DUPOUX Florian, DESSOLAS Charly, ARIES Marlène, DALDOSSO Michel, PERES Nicolas, BAYONNE Nicolas CAUBET Bernard, CUVILLIER Pascale.

Absents et excusés : PINAREL Cynthia

Procurations :

Secrétaire de séance : M ARIES ERIC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux pour la création d’une salle de classe et d’une salle ALAE.

Monsieur le Maire présente le projet réalisé par la société Duffaut, étudiant la possibilité de l’extension du groupe scolaire en prenant en compte la nouvelle ouverture de classe mais également le fait que sur le site un modulaire de type Algeco est présent depuis une vingtaine d’années et que ce dernier présente des signes de vétusté manifeste .L’étude a porté sur une extension avec la création de deux nouvelles salles , scolaire et périscolaire, ensuite il a été demandé au programmiste d’étudier la restauration d’une partie de l’existant comprenant des travaux de réfection de toiture , d’isolation , de peinture et également des travaux concernant les normes confinement et anti intrusion .

Monsieur le Maire présente le devis estimatif réalisé par la société Duffau et associés d’un montant de 424893.70€ ht.

Il propose de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 40% du montant des travaux ht, auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR+
- 5% du montant des travaux ht, auprès de la région Occitanie, dans le cadre du FRI
- 15% du montant des travaux ht, auprès de la CAF du Gers
- 20% du montant des travaux ht, auprès du département dans le cadre de la DDR+
- Le solde sera autofinancé par les fonds propres de la commune et d’un prêt bancaire.

Le conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'agrandissement des espaces partagés de l'école élémentaire,
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR+, à la Préfecture du Gers,
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la FRI à la région Occitanie,
- SOLLICITE une subvention à la CAF du Gers,
- SOLLICITE une subvention dans le cadre DDR+, au département,
- VALIDE le plan de financement suivant :

Organismes et origines	Subventions escomptées	Montant escomptés
PREFECTURE /DETR+	40%	170000€
REGION	5%	21250€
CAF	15%	63750€
DDR+	20%	85000€
Autofinancement	20%	85000€

- AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Claude DAROLLES

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 décembre 2023.
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 21 décembre 2023.